

Règlement numéro 267

Autorisant à percevoir la taxe spéciale imposée suite aux travaux sur le cours d'eau Denis-Sylvestre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de D'Autray a adopté un règlement prévoyant l'établissement des quotes-parts des dépenses pour l'entretien des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de D'Autray a procédé, sur demande des intéressés, à des travaux d'amélioration du cours d'eau Denis-Sylvestre ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitant prescrits aux articles 244.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du conseil tenue le 11 janvier 2016 ;

rés. 03-02-2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et unanimement résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 267 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

Article 2- Seront et sont par le présent règlement assujettis au paiement travaux des terrains énumérés aux tableaux ci-dessous, avec le nom du contribuable et le numéro officiel de chaque terrain, en raison du pourcentage de la superficie contributive totale attribuée à chacun de ces terrains à savoir :

Lots	Matricule	Propriétaires	Superficie m.c.	%	Taxes \$
4262283 4261800	3211-83-5679	Jean-Claude Sylvestre	15156,4	6,29	459,16
4261974	3211-39-5315	Jean-Claude Sylvestre	158819,1	65,88	4811,34
4261792	3211-27-3964	Ferme J.D. Sylvestre & Fils	19850	8,23	601,35
4261795	3212-40-7200	Michel Frappier	4080	16,63	1214,20
4262284	3211-75-6488	Michel Laferrière	3716,1	1,54	112,58
4262285	3211-76-9443	Patrick Côté	1858,1	0,77	56,29
4261802	3311-12-8601	André Désy	1580	0,66	47,87
		Total	241060	100	7302,78

Article 3- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Avis de motion le 11 janvier 2016

Adopté le 1^{er} février 2016

En vigueur : 10 février 2016

Publication : 10 février 2016